

AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS

Madame Christelle DENEUVILLE, informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif 2023 sera voté au 1^{er} trimestre 2023 et qu'en vertu de l'article L.1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2022.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser le versement d'avances sur subventions et sur participations aux associations et autres structures financées par la Ville de Gravelines afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour démarrer l'exercice et ce dans la limite des crédits ouverts en 2022 aux chapitres 6 « autres charges de gestion courante » et 67 « charges exceptionnelles ».

Il est rappelé que ces avances seront déduites du montant définitif de l'aide financière qui sera voté par le Conseil Municipal lors du budget primitif.

Pour 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement par mensualités de janvier à avril 2023, d'une avance sur subventions et sur participations aux bénéficiaires suivants, selon les montants indiqués :

ASSOCIATIONS	
Avances sur subventions – article 6574	
Bénéficiaires	Montant
Fonction 0 – services généraux	
Sous-fonction 020 – administration générale de la collectivité	
Amicale du personnel communal de la ville de Gravelines	55 417 €
Total sous-fonction 020	
55 417 €	
Sous-fonction 024 – fêtes et cérémonies	
Harmonie Municipale de Gravelines	4 500 €
Musiciens animateurs rencontres sportives « Les loups de mer »	1 650 €
Les Matelotes de Gravelines	250 €
La Patate gravelinoise	450 €
La FNACA	550 €
Loisirs gravelinois	250 €
Equipage des géants du groupe pêcheur d'Islande de Gravelines	525 €
Total sous-fonction 024	
8 175 €	
Sous-fonction 025 – aides aux associations	
Ecole des jeunes Sapeurs-Pompiers	1 200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €
Ferme d'animations éducatives des Rives de l'Aa	1 350 €
Mille club de Gravelines	4 200 €
Les copains du village de Gravelines	3 600 €
Association des accidentés de la vie FNATH section Gravelines	1 050 €
Les restaurants du cœur DK	900 €
Secours populaire français comité local des rives de l'Aa	1 500 €
APAHM (Aide aux personnes à handicap moteur)	480 €

Conseil Municipal convoqué le : Vendredi 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Conseiller Municipal

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA à partir de 17h21, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET jusqu'à 17h21,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Madame Christelle HENON, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillères Municipales

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Association Groupe Pascal			26 240 €
L'école du chat			500 €
Total sous-fonction 025			41 920 €
Sous-fonction 04 – relations internationales			
Association des amis du jumelage			672 €
Total sous-fonction 04			672 €
Sous-fonction 253 – sport scolaire			
Association sportive du collège Pierre et Marie Curie			690 €
Total sous-fonction 253			690 €
Fonction 3 - culture			
Sous-fonction 33 – action culturelle			
Généalogie Association Gravelines (G.A.G)			8 100 €
Association gravelinoise des amis de la médiathèque			750 €
AGPMT			870 €
Association Centre Action Animation Culturelle (CAAC) – les troubadours de Gravelingues			4 050 €
Renaissance			450 €
Héritages Maritimes et Fluvial des Rives de l'Aa			1 140 €
Total sous-fonction 33			15 360 €
Fonction 4 – sport et jeunesse			
Sous-fonction 40 – services communs			
Bénéficiaires	Subvention de fonctionnement	Subvention pour personnel associatif	Montant total
Gravelines Archerie Club	420 €	€	420 €
Gravelines Athlétisme	3 900 €	3 900 €	7 800 €
Gravelines Aviron	7 800 €	40 500 €	48 300 €
USG Badminton Club	4 650 €	1 200 €	5 850 €
Gravelines Basket Ball Féminin	6 000 €	2 400 €	8 400 €
Basket Club Maritime Gravelines Grand-Fort-Philippe	31 020 €	54 000 €	85 020 €
Entente Sportive Gravelinoise	16 200 €	5 700 €	21 900 €
USG Billard	750 €	750 €	1 500 €
USG Boxe	2 550 €	900 €	3 450 €
USG Char à Voile	10 950 €	€	10 950 €
Gravelines Équitation	1 650 €	4 200 €	5 850 €
Union Colombophile Gravelines GFP	510 €	€	510 €
USG Cyclisme	2 400 €	750 €	3 150 €
USG Cyclotourisme	840 €	€	840 €
USG Football	58 500 €	24 000 €	82 500 €
Gravelines Basket Esla	4 200 €	7 500 €	11 700 €
Gymnastique d'Entretien de Gravelines Fit Mix	€	12 000 €	12 000 €
USG Hand-Ball	15 000 €	15 600 €	30 600 €

Gravelines Judo	€	3 300 €	3 300 €
Karaté Club Gravelinois	540 €	2 400 €	2 940 €
USG Club de Plongée "Les Smogglers"	1 800 €	€	1 800 €
USG Musculation	39 000 €	7 800 €	46 800 €
Gravelines Natation	20 700 €	7 800 €	28 500 €
Trip'N Kite	840 €	€	840 €
USG Squash	750 €	2 400 €	3 150 €
USG Tennis	4 650 €	21 000 €	25 650 €
USG Tennis de Table	600 €	€	600 €
Gravelines Triathlon	24 000 €	1 200 €	25 200 €
Gravelines Plaisance	1 200 €	€	1 200 €
Gravelines / GFP Voile Légère Sportive	4 650 €	24 000 €	28 650 €
Littoral Bowling Club Gravelines	1 005 €	€	1 005 €
ASTG Les Aubépines	810 €	€	810 €
Les Irréductibles club des supporters du BCM	360 €	€	360 €
Gravelines Rugby Club Maritime	1 200 €	€	1 200 €
Gravelines Kayak Vaa	750 €	€	750 €
Handi Basket	1 500 €	€	1 500 €
SNSM	450 €	€	450 €
Hauts de France Triathlon Organisation	1 200 €	€	1 200 €
Gravelines Modélisme	900 €	€	900 €
Courir à Gravelines	1 500 €	€	1 500 €
Total sous-fonction 40			519 045 €

Sous-fonction 422 – autres activités pour les jeunes		
ATOUPS VILLE		556 000 €
(FIJ)		5 000 €
(FAC)		3 500 €
Total sous-fonction 422		564 500 €
Fonction 6 - famille		
Sous-fonction 64 – crèches et garderies		
ASS. LES MOUSSAILLONS		40 000 €
Total sous-fonction 64		40 000 €
FONCTION 9 – ACTION ECONOMIQUE		
Sous-fonction 90 – interventions économiques		
AGIR		156 000 €
AFEJI « Jardins de Cocagne »		3 000 €
Initiative Flandre		2 700 €
CERAA		600 €
Total sous-fonction 90		162 300 €

Il est proposé au Conseil de conclure, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 :

- Une convention de subvention, selon le modèle annexé, avec les associations dont le montant de l'avance atteint 23.000 euros ;
- Un avenant, selon le modèle annexé, aux conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec les associations AGIR et ATOUTS Ville, dont les activités ont été qualifiées de Service d'Intérêt Economique Général par délibération du 18 décembre 2020.

Il est précisé que lors de la séance de vote du budget primitif, les montants définitifs pour 2023 seront arrêtés et des conventions seront conclues avec les associations dont la subvention atteindra 4:000 euros ; le cas échéant, les avances et les conventions afférentes y seront rappelées.

ETABLISSEMENTS PUBLICS & AUTRES	
Avances sur subventions – article 6574	
Fonction 2 – Enseignement - Formation	
Sous-fonction 21 – enseignement 1^{er} degré	
Association OGEC école privé du sacré cœur	58 000 €
Total sous-fonction 21	58 000 €
Fonction 3 - culture	
Sous-fonction 314 – cinémas et autres salles de spectacles	
Cinéma – RGESL	57 339 €
Total sous-fonction 314	57 339 €

Avances sur subventions – article 657362	
Fonction 5 – interventions sociales et santé	
Sous-fonction 520 – services communs	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	835 403 €
Total sous-fonction 520	835 403 €

Avances sur subventions – article 67442	
Fonction 4 – sport et jeunesse	
Sous-fonction 40 – services communs	
Régie Gravelinoise des Equipement de Sports et de Loisirs (hors cinéma)	1 075 000 €
Total sous-fonction 40	1 075 000 €

Avances sur participations - 65548	
Bénéficiaires	Montant en €
Fonction 0 – services généraux	
Sous-fonction 01 – opérations non ventilables	
SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme	242 475 €
Total des avances sur participations	242 475 €

Pour toutes les associations non reprises ci-dessus, et dont le montant de la subvention attribuée en 2022 était inférieur à 1 500 €, il est précisé que dans l'hypothèse d'une subvention accordée dans le cadre du BP 2023, le versement s'effectuera en mai 2023.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide de l'attribution des avances selon les montants et bénéficiaires indiqués ;
- Autorise le Maire ou l'Elu Délégué à conclure les conventions et avenants à intervenir suivant les modèles annexés ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 DECEMBRE 2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2022